

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 juin 2022

Présents : Didier Beaujouan, Sylvie Nicolle, Jean-Christophe Cachard, Catherine Cartry, Nadine Haie, Patrick Carpophore, Emmanuelle Lebarbier

Absences excusées : Gilles Varon ayant donné son pouvoir à Didier Beaujouan

Absences non excusées : Enola Causeur,

Secrétaire de séance : Sylvie Nicolle

Ouverture de séance : 19 h

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2022
- Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat mixte du bassin de la Dives et la commune de Périers-en-Auge
- Maintenance des poteaux incendie par le syndicat Mixte du Plateau d'Heuland (SMPH)
- Questions et informations diverses

Début de la séance : 19 h 10

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2022 :

Le conseil approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat mixte du bassin de la Dives et la commune de Périers-en-Auge

M. Beaujouan rappelle qu'une délibération a été votée pour un plan d'actions en faveur des mares à l'échelle communale pour la restauration d'une dizaine de mares. A cet effet, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la commune et le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

M. Le Maire fait savoir que cette convention prévoit une participation financière de la commune à hauteur de 20 % dans la limite de 30 000 € de travaux sur la durée de la mandature. Or, le SMBD a récemment répondu à l'appel à projet 2022 « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » déposé par la Région Normandie permettant, en cas de réponse favorable, de bénéficier de 10 % d'aide supplémentaire pour les travaux de restauration de mares.

M. Le Maire propose donc de mettre en place un avenant afin de prendre en considération cette possible aide supplémentaire. Il précise par ailleurs, que cette subvention permettrait d'effectuer plus de travaux sans pour autant augmenter la participation financière de la commune. Il propose donc d'augmenter le coût maximal de l'opération à hauteur de 40 000 € sur la durée de la mandature. La part restant à la charge de la commune subsistera au maximum à 6000 €.

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la restauration de mares sur la commune.

Maintenance des poteaux incendie par le syndicat Mixte du Plateau d'Heuland (SMPH)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 26 avril 2022, le syndicat Mixte du Plateau d'Heuland propose une convention d'adhésion pour la maintenance des poteaux incendies de la commune. Ce syndicat s'engage à assurer pour la collectivité les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maintenance, d'expertise et diverses réparations sur la mécanique des points d'eau d'incendie raccordés sur le réseau du syndicat. Cette maintenance ne pourra s'opérer qu'après les contrôles périodiques faits par une entreprise extérieure.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion pour la maintenance des poteaux d'incendie avec le SMPH.

Questions et informations diverses

- La municipalité a reçu les remerciements de la ligue contre le Cancer et l'association « Pompiers missions humanitaires » pour les dons attribués.
- Le Conseil a pour projet de créer une boîte à livres à partir de matériaux de récupération.
- Pour l'entretien des haies, la commune a pour projet de prendre un arrêté municipal permanent pour l'application de la réglementation de l'abattage et élagage des arbres et branches le long des voies de la commune. Avec cet arrêté, M. Le Maire pourra transmettre des courriers avertissant de la nécessité d'entretenir les haies et il pourra, en cas de danger imminent, faire procéder sans délai aux opérations qu'il jugera nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens par toutes les voies de droit.
- Les membres du conseil de Périers-en-Auge ont répondu à un questionnaire envoyé par NCPA dans le cadre du pré-projet de territoire Horizon 2030 afin de proposer des actions à inventer ou renforcer dans le cadre de la transition écologique, démographique, sociale, économique et numérique.
- Une demande d'installation d'une Tiny House sur une propriété périégeoise a été déposée en mairie. Le Maire a émis un avis favorable et le dossier a été transmis à la NCPA.
- La circulation s'amplifie Chemin des Eaux, chemin de Bernières et le chemin de l'Eglise. Une réflexion s'engage afin de limiter la vitesse sur ces voies en positionnant des panneaux de limitation et d'avertissement précisant que ces chemins sont fréquentés par des piétons et des cyclistes. Cette action sera à mener en concertation avec la Commune de Dives-sur-mer pour le chemin de Bernières.

Clôture de séance à 20 h 40.

